

# Protocole sanitaire

## Section Volley-Ball PAUL BERT

P.L. PAUL BERT



Les conditions sanitaires actuelles nous obligent à prendre des mesures de protection pour nous permettre de pouvoir poursuivre nos activités en toute sécurité et sérénité.

Le responsable de l'application du présent règlement est Monsieur Frédéric **RODRIGUES**, trésorier de la section.

### 1) Dispositions obligatoires pour les entrainements aux Gymnases Vaucanson et Clouet dans le cadre de la lutte contre la COVID19.

#### Entrainements :

Pour la nouvelle saison, sauf décision contraire de la municipalité, les entrainements se déroulent :

- le lundi au gymnase Vaucanson de 20h45 à 22h30.
- le mercredi au gymnase Clouet de 20h30 à 22h00, sauf pour les matchs où le gymnase sera ouvert jusqu'à 23h00.

**Les joueurs ne sont pas autorisés à rentrer à l'intérieur du gymnase avant les horaires de début d'entraînement.**

#### Mesures sanitaires obligatoires imposées par la direction des sports :

##### Vestiaires :

Les vestiaires et les douches sont interdits d'utilisation pendant les entrainements. Les vestiaires et les douches seront autorisés uniquement pour les matchs.

##### Port du masque :

Le port du masque est OBLIGATOIRE pour tous les joueurs, jusqu'à l'arrivée à l'intérieur du gymnase. Les joueurs sont autorisés à jouer sans le masque.

##### Gel hydroalcoolique :

Dès leur arrivée, tous les joueurs doivent impérativement se laver les mains avec du gel hydroalcoolique qui sera fourni par le club et s'inscrire sur la feuille de présence.

##### Sanitaires :

Lavage des mains obligatoire à l'entrée et à la sortie des sanitaires. Une seule personne autorisée dans les sanitaires. L'eau des robinets des gymnases ne pourra être utilisée que de façon exceptionnelle. Les joueurs doivent avoir leur propre bouteille d'eau.

##### Entretien du matériel :

Des responsables seront désignés à chaque entrainement pour nettoyer le matériel indispensable à l'entraînement. Les fournitures de nettoyage seront fournies par le club. Le matériel, notamment les ballons, sera nettoyé en début et en fin d'entraînement.

Ce document est susceptible d'être revu et modifié, le cas échéant il sera communiqué à nouveau à l'ensemble des membres du club, ainsi qu'à la ville de Tours.

Version du : jeudi 3 septembre 2020

# Protocole sanitaire

## Section Volley-Ball PAUL BERT



### Visiteurs :

Les visiteurs, déjà très rares en temps normal, ne seront plus autorisés sur les sites d'entraînement.

Ils pourront toutefois, à la double condition de porter le masque et de respecter les mesures barrières, assister aux matchs.

## 2) Dispositions complémentaires

Outre la personne responsable de l'application des mesures COVID19 pour la section, les personnes suivantes sont désignées pour faire appliquer les mesures du présent protocole :

Messieurs **CARUSO** Quentin, **LEMONNIER** Antoine, **PROUST** Maxime, **GODEFROY** Guillaume, **TESTE** Nicolas et **RIFFAUD** Guillaume.

## 3) Autres conseils utiles

### Avant de venir au Gymnase :

- Si je présente des symptômes évocateurs pouvant laisser un doute sur mon infection.
- Si je fréquente une personne atteinte du covid19
- Si je suis atteint du covid19

**JE NE VIENS PAS A L'ENTRAINEMENT, NI AU MATCH.**

### A mon arrivée au gymnase :

- J'attends l'autorisation pour rentrer dans le gymnase et je garde mon masque jusqu'au début de l'entraînement. Les personnes sans masque ne seront pas autorisées à entrer dans le gymnase.
- Je me lave les mains avec le gel fourni par le club et je m'inscris sur la liste des présents.
- Je viens avec une tenue qui me permet de ne pas avoir besoin du vestiaire.
- J'aide à nettoyer les installations et les ballons et je prépare les terrains.
- J'attends les consignes qui me seront données.

### Pendant les entrainements ou les matchs :

- Je remets mon masque dès que je sors du terrain
- Je prévois ma bouteille d'eau personnelle.
- Je prévois mon gel hydroalcoolique.
- Je respecte les gestes barrières.

Ce protocole devra être lu et visé par toutes les personnes membres du club. Le non-respect de ces mesures par un membre du club entraînera l'exclusion immédiate du joueur et sa radiation du club, sans droit de remboursement de la cotisation annuelle.

**Section Volley PAUL BERT**  
**Direction**

Ce document est susceptible d'être revu et modifié, le cas échéant il sera communiqué à nouveau à l'ensemble des membres du club, ainsi qu'à la ville de Tours.

Version du : jeudi 3 septembre 2020